

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES PAR LA SOUSSIGNÉE, CÉLINE CHAYER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE,

Que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Rivière-Beaudette pour l'année 2019 tel que préparé par la firme d'évaluateurs, « Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associées Inc.» a été déposé au bureau de la directrice générale, le 13 septembre 2018;

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette, aux heures d'ouverture soit de 8 :30 à 12 :00 et de 13 :00 à 16 :00 hres du lundi au jeudi et de 8 :30 à 12 :00 le vendredi ;

Que toute demande de révision pourra concerner une modification effectuée par une tenue à jour, une proposition de correction d'office ou une tenue à jour demandée ;

pourra être déposée au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la loi sur la fiscalité municipale (concernant la tenue à jour du rôle) et doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant ;

devra être déposée en personne ou par courrier recommandé à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ), la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, 280 Boul Harwood, Vaudreuil-Dorion, J7V 1Y5 ;

devra pour être recevable :

être réalisée sur un formulaire prescrit à cette fin par le Ministère et qui pourra être obtenu aux bureaux de la M .R.C. Vaudreuil-Soulanges ;

être déposée à la M .R.C. Vaudreuil-Soulanges dans les 60 jours suivant l'expédition de l'avis de modification ou de correction;

être accompagnée de la somme d'argent qu'aura déterminée l'OMRÉ à cet effet.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 20 septembre 2018.

Céline Chayer
Directrice générale